

La lettre de

L'OBSERVATOIRE

Île-de-France

des risques travaux sur réseaux

n°21
Décembre 2021

ÉDITO

La responsabilité des Maîtres d'Ouvrage (MOA) publics ou privés est engagée dès lors qu'ils font exécuter des travaux aux abords des réseaux qu'ils soient souterrains ou aériens.

La réglementation leur impose d'effectuer les déclarations de travaux (DT, DICT conjointes ou ATU) sur la plateforme du guichet unique.

Indépendamment de cette réglementation, qui s'est durcie au fil des années, le Maire, par son pouvoir de police et ses missions de gestionnaire du domaine public, doit s'assurer que les travaux réalisés sur son territoire se déroulent dans de bonnes conditions.

Pour s'assurer des bonnes connaissances de cette réglementation afin de pouvoir l'appliquer, un agent du responsable de projet doit être formé et habilité par l'obtention de l'Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux.

L'Observatoire des Risques Travaux sur Réseaux Ile-de-France, dans ses missions tant auprès des MOA, Exploitants de réseaux et Exécutants de travaux, organise chaque année les Semaines de la Prévention. C'est une action pédagogique qui a pour but de contribuer à donner du sens à la prévention des endommagements. La participation de la collectivité locale permet de vérifier :

- en tant que Maître d'ouvrage que les acteurs de la chaîne de responsabilité de vos chantiers font le nécessaire pour qu'ils se déroulent dans les meilleures conditions ;
- en tant que gestionnaire du domaine public que les chantiers se déroulant sur votre territoire et que vous aurez choisi d'examiner, se déroulent également dans de bonnes conditions.

Pour cette année il a été constaté une légère amélioration de la participation des collectivités territoriales et cela reste à amplifier pour 2022.

Les élus et responsables de projet seront conviés à la Matinale de l'Observatoire prévue le 10 février 2022, où seront abordés notamment les thèmes comme : les bonnes pratiques de la profession - et il y en a ! ; les balises de sécurité 2018-2024 ; les investigations complémentaires ...

La sécurité des chantiers concerne l'ensemble des acteurs et doit permettre aux riverains et usagers de ne pas subir les conséquences d'un endommagement (coupures de réseau, incendies, explosions, etc.).

Patrick VILLETTE
Représentant A.I.T.F.

CHIFFRES CLÉS

Évolution des déclarations en Ile-de-France Comparaison octobre 2021 – octobre 2020

CUMUL À FIN OCTOBRE 2021 VS CUMUL À FIN OCTOBRE 2020	
ATU	8%
DC	16%
DICT	17%
DT	17%
TOTAL	16%

CUMUL À FIN OCTOBRE 2021 VS CUMUL À FIN OCTOBRE 2020								
Dpt.	75	77	78	91	92	93	94	95
ATU	2%	9%	9%	2%	16%	14%	14%	8%
DC	10%	7%	9%	10%	11%	17%	13%	10%
DICT	-3%	11%	5%	5%	13%	3%	10%	8%
DT	34%	5%	11%	-5%	1%	8%	9%	-4%
TOTAL	10%	7%	9%	5%	10%	11%	11%	7%

RTE

7 endommagements à fin octobre 2021 (7 à fin octobre 2020)

TRAPIL

0 endommagements à fin octobre 2021 (0 à fin octobre 2020)

GRDF

464 endommagements à fin octobre 2021

Taux de DO pour 100 DICT : 0,349

ENEDIS

716 endommagements à fin octobre 2021 (634 à fin octobre 2020)

Taux de DO pour 100 DICT : 0,48

ORANGE

164 endommagements à fin octobre 2021 (130 à fin octobre 2020)

COUP DE PROJECTEUR

Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux 2021

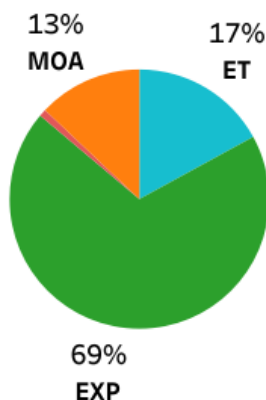
Pour la sixième année consécutive, l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux a organisé les Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux.

Cette campagne de visites sur chantiers, qui s'est déroulée du 14 juin au 16 juillet, s'adresse aux responsables de projet, exploitants de réseaux, entreprises de travaux et collectivités. Dans un contexte de partage des responsabilités dans la mise en œuvre de la réglementation anti-endommagements de réseaux, cette opération innovante réunit les parties prenantes autour d'un objectif commun et partagé : faire de la pédagogie sur le terrain autour des enjeux liés au marquage-piquetage et au terrassement.

Un bilan très positif de cette édition 2021 qui a permis de rassembler plus de 50 organisations !

Ce sont **plus de 1.500 visites de chantiers** (vs 700 en 2020) qui ont été réalisées et **450 visites par des entreprises de travaux, des MOA ou des collectivités locales, soit 5 fois plus qu'en 2020. Bravo et merci à tou.tes les participant.es !!!**

REPARTITION DES VISITEURS PAR METIER



ET : entreprises de travaux.
EXP : exploitants de réseaux.
MOA : maîtres d'ouvrage.



- Le **taux de conformité** enregistré cette année s'élève à **88,7%** contre 86% en 2020 ;
- La participation en forte hausse de tous les acteurs (MOA, Entreprises de travaux, Exploitants de réseaux) ;
- Une application mobile ouverte et plébiscitée par les utilisateurs ;
- Une conformité meilleure sur les chantiers longs et urgents.



- Une participation encore faible des collectivités locales ;
- Un compte-rendu de marquage piquetage encore trop peu présent sur les chantiers.

Les Nouvelles Semaines Régionales de la Prévention des endommagements de réseaux



6^{ème} édition



du 14 juin au 16 juillet 2021

L'objectif: mener une action pédagogique forte sur les enjeux du marquage et du terrassement.

1

Une **nouvelle application mobile** pour les visites de la prévention des endommagements de réseaux.

PREVYS

2

Un **accès élargi à différents profils de visiteurs** (responsables de projet, exploitants, entreprises de travaux, et collectivités locales).

3

Une **possibilité pour les parties prenantes de récupérer la statistique** de ses chantiers, sous réserve d'une demande préalable à l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux.

Les statistiques générales ont été partagées avec l'ensemble des membres de l'Observatoire Ile de France des risques travaux sur réseaux et avec chaque structure participante.

Il ressort de l'analyse statistique que si le nombre de chantiers sur lesquels le **compte-rendu de marquage** est présent augmente, il est encore **absent dans près de 30% des cas**, alors que c'est une obligation réglementaire. De plus, les chiffres nous montrent que lorsque le compte-rendu est présent sur le chantier, la conformité globale du chantier s'envole.

Malheureusement, même lorsque le compte-rendu est sur le chantier, l'attendu en termes de contenu n'est pas au rendez-vous...

Fort de tous ces constats, l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux a décidé de travailler sur la résolution de cette problématique en proposant un modèle de compte-rendu de marquage-piquetage.

Nul doute que les Semaines Régionales de 2022 aborderont ce sujet. À suivre...

Tamara LEYLAVERGNE
Présidente, PROTYS

Christophe CHAILLEY
Inspecteur régional de sécurité industrielle GRDF

Un webinar de présentation des principaux résultats s'est tenu le 26 octobre avec plus de 75 participants, satisfaction maximale avec 100% de satisfaits ou très satisfaits 😊. Vous l'avez raté ? pas de problème, voici le replay <https://lp.protys.fr/replay-webinaire-semaines-de-la-prevention-2021> !

FLASH

Nouvelles obligations 2026

L'arrêté ministériel du 15 février 2012 qui fixe les règles visant à accompagner l'ensemble des acteurs vers l'objectif de réduction des dommages lors de travaux à proximité des réseaux, a défini dès 2012 des échéances progressives.

En ce qui concerne les exploitants de réseaux sensibles, la 1^{ère} échéance s'est concrétisée par l'obligation de fournir des plans conformes (classe A), en unité urbaine, à partir du 1^{er} janvier 2020, ou pallier la non-conformité par le financement de mesures de localisations ou d'investigations complémentaires.

Les prochaines échéances fixées au 1^{er} janvier 2026 concerneront l'ensemble des exploitants de réseaux :

Dès 2026, en réponse aux déclarations de travaux, les exploitants de réseaux sensibles devront fournir des plans conformes sur l'ensemble du territoire national.

Les exploitants des réseaux non sensibles (réseaux d'eau et de télécommunications), se verront appliquer les dispositions actuelles des réseaux sensibles, avec l'obligation de fournir des plans conformes en unité urbaine, ou pallier la non-conformité par le financement de mesures de localisations ou d'investigations complémentaires.

Enfin, l'ensemble des exploitants de réseaux devront utiliser des fonds de plans au format PCRS (plans de corps de rue simplifiés) qui seront en vigueur dans les zones concernées.

Rodrigue ROCH
Responsable projets réglementaires
Orange

	Réseaux sensibles		Réseaux non sensibles	
Plans conformes Classe A	En unité urbaine	Hors unité urbaine	En unité urbaine	Hors unité urbaine
	Depuis le 1 ^{er} janvier 2020	A partir du 1 ^{er} janvier 2026	A partir du 1 ^{er} janvier 2026	A partir du 1 ^{er} janvier 2032
PCRS	A partir du 1 ^{er} janvier 2026, Réseaux sensibles et non sensibles			

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Comité régional de concertation

Ce comité a été mis en place par l'Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur réseaux en (année) afin d'examiner les différents qui peuvent intervenir à l'occasion d'un dommage limité aux biens matériels sur les réseaux, sur la base du constat contradictoire de dommage conforme à la réglementation.

Il est composé d'Exploitants de réseaux, de Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre et d'Entreprises de travaux.

En cas de litige sur un endommagement, chacun des acteurs peut saisir le comité de concertation.

Pour cela, un courrier doit être adressé à :

Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux

Comité de concertation
FRTP Ile de France
9 rue de Berri – 75008 PARIS

Le comité vérifie la complétude des éléments fournis et qu'il y ait bien eu, en amont, une tentative de règlement amiable entre les parties ou « concertation locale ».

Le comité statue lors d'une de ses réunions en déterminant les causes de l'incident et la part de responsabilité des parties prenantes.

La proposition de transaction est transmise aux parties intéressées dans le délai d'un mois suivant la date de la décision.

Compléter un constat contradictoire de dommage

Un guide élaboré conjointement par la FNTP et par la SMA BTP est accessible sur [le site de la FNTP](#).

Calendrier des réunions à venir :

- Jeudi 17 mars 2022
- Jeudi 23 juin 2022
- Jeudi 15 septembre 2022
- Jeudi 01 décembre 2022

Philippe HERITIER
Directeur RSE, Groupe BIR
Président de l'Observatoire

FLASH

Représentation des réseaux et réglementation anti-endommagement

C'est notable, mais pour une fois le législateur est en avance sur les besoins des administrés : la réglementation anti-endommagement a imposé plusieurs voies pour que les exploitants de réseaux proposent des données fiables aux divers acteurs de l'aménagement des territoires.

La première voie consiste à réaliser une cartographie systématique et précise des réseaux avec des échéances étalées dans le temps, de 2020, 2026 et 2032. Il est aussi demandé de la représenter sur un fond de plan au standard PCRS qui sera la référence obligatoire à partir de 2026. Tout le monde pourra disposer d'une donnée fiable et homogène.

La deuxième voie consiste à imposer la localisation précise de tous les réseaux existants dans une zone de travaux lors de la préparation d'un chantier. Cela est vrai en domaine public comme en domaine privé. Ces IC (investigations complémentaires) et OL (opérations de localisation) doivent être conduites avec rigueur par des prestataires certifiés, avant d'être retournées aux exploitants concernés qui les intègrent à leur cartographie.

Les prestataires de détection et de géoréférencement disposent d'outils adaptés, non intrusifs et efficaces, pour localiser les réseaux enterrés. On peut les cartographier et les géoréférencer avec précision, quelle que soit la qualité des plans initiaux, dans la majorité des cas. Cela est particulièrement vrai dans le domaine privé où les plans de récolement sont souvent déficients.

Ces progrès permettent d'envisager des bénéfices sur divers aspects :

- Echange de données cartographiques pour la sécurisation des travaux
- Modélisation des réseaux pour une exploitation performante
- Traçabilité des informations par des mises à jour continues

Pour toute question, adressez-vous à votre prestataire ou à l'Observatoire : o.knobloch@fntp.fr

Jean-François MAREGIANO
Représentant FNEDRE.org



Crédit photo : FNEDRE

AGENDA – À venir prochainement...

Rendez-vous de l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux

- **Jeudi 10 février 2022 – Forum de l'Observatoire**
- **Jeudi 17 mars 2022**
- **Jeudi 23 juin 2022**
- **Jeudi 15 septembre 2022**
- **Jeudi 01 décembre 2022**

Pour plus d'informations :

Contact de l'Observatoire | Tél : 01 47 66 97 56 | Mail : o.knobloch@fntp.fr et i.lepotier@fntp.fr

Restez informés, rejoignez-nous sur Twitter : @OBSIDF_DTDICT